

(3) Blum, Bibliographie. — Neyen, Biographie. — Annales de l'Institut archéol. d'Arlon, 1871, pp. 185, 204.

(4) J. Hansen, L'Alliance franç. en Luxbg, 1931, p. 22. — Le même, C. L. 1937, p. 287.

(5) Publ. de la Soc. arch., 1846, t. II.

(6) V. Ferrant, Annuaire de la Soc. des Amis des Musées 1934, p. 31.

*
*
*

Nous avons dit que Jean-Guillaume Mullendorff-Niedt (II 2) avait cinq enfants. Un d'eux, JEAN-PIERRE (27. 7. 1711 — 7. 6. 1779, (III 12), avait épousé le 7. 10. 1736 M. C. FABER, dont le père avait encore porté le nom non latinisé de SCHMIDT.

De leurs six enfants, l'aîné

IV 13. — JEAN-BAPTISTE MULLENDORFF,

était né le 2. 1. 1746. Après avoir été vicaire à Lamersfeld, il devint en 1791 directeur de la chapelle de N.-D. à Luxembourg. Etant donné qu'il est le seul prêtre Mullendorff connu de cette époque, nous voudrions l'identifier à ce Jean-Pierre (!) dont le nom se trouve sur l'état d'évaluation des fortunes établi en 1795. D'après ce tableau un Jean-Pierre Mullendorff fit partie des onze (ou dix ?) prêtres dont la fortune avait été estimée à 3 380 louis neufs et la quote-part de la contribution de guerre fixée à 819 livres et 12 sols. (1) Jean-Baptiste Mullendorff mourut le 16. 7. 1824 alors qu'il était curé de Baiern près de Rodemack.

Le cadet de ses frères était

IV 14. — NICOLAS MULLENDORFF-BAUER.

Né en 1747, mort le 24. 7. 1824 au numéro 245 de la rue de Genistre, il a été le dernier maître de la corporation des cordonniers et tanneurs. Seuls quelques tanneurs étant des gens aisés, il ne faut pas s'étonner que cette double corporation ait été plutôt pauvre.

En examinant les griefs présentés en 1756 par les métiers on apprend que les cordonniers, prétendant être en trop grand nombre*) et se plaignant de la concurrence des cordonniers des régiments, se trouvent dans l'impossibilité de payer les aides et subsides, et qu'ils ne sont même pas en état de se procurer le pain.

D'après un rapport de l'échevin *Gérardy*, la corporation dut encore en 1765 emprunter 400 écus pour couvrir les frais d'un procès perdu contre les merciers. (2)

Ces derniers possédaient leur propre immeuble (l'actuel hôtel de la loge, mais sans le second étage) ; tous les autres métiers devaient demander l'hospitalité à autrui. Jusqu'en 1771 six corporations, dont celle des cordonniers, tenaient leurs assises au Couvent des Recollets.

*) De 158 en 1756, le nombre baissa jusqu'à 125 en 1794.